



# PLANETES MAGIQUES

166, route de Pont de Cheruy  
69124 Colombier Saugnieu

tel : 04.72.05.56.07

fax : 04.72.05.17.71

mail : [cl@mairie-colombiersaugnieu.fr](mailto:cl@mairie-colombiersaugnieu.fr)

# PROJET PEDAGOGIQUE

# SOMMAIRE

## Equipe pédagogique

Direction, direction adjointe, animateurs.....page 3

## Présentation de l'Accueil de loisirs

Temps d'accueil / inscriptions des enfants.....page 4

Continuité du péri centre.....page 4

## Projet éducatif de l'organisateur

Les objectifs du projet éducatif.....page 5

## Projet pédagogique

Les projets d'animation.....page 6

Les moyens matériels.....page 8

Les moyens humains.....page 9

Les moyens financiers.....page 10

Les objectifs généraux.....page 11

L'évaluation.....page 12

Communication des les familles.....page 13

Communication extérieure.....page 14

Journée type de l'accueil de loisirs.....page14

# EQUIPE PEDAGOGIQUE

## **DIRECTION :**

Florence Goy

## **DIRECTION ADJOINTE :**

Sabrina Bergnes

## **ANIMATEURS :**

Anne-Sophie Charra

Noël Dorier

Jérémy Gubian

Johanne Guichardon

Martine Lorito

Chantal Martin

Véronique Stavridis

# PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de loisirs « Planètes Magiques » a ouvert ses portes le mercredi 30 Août 2006. Il fait partie du Pôle Petite Enfance qui comprend aussi le multi-accueil « arc en ciel », le restaurant scolaire et le Relais Assistantes Maternelles.

L'Accueil de Loisirs est situé sur l'ancien stade de foot. Il est tout proche de la salle polyvalente « la Dauphinoise » et du groupe scolaire Jules Ferry.

Colombier Saugnieu est une commune d'environ 2500 habitants, située en zone rurale dans le Rhône sur le canton de Genas et à proximité de l'aéroport Saint Exupéry. Elle fait partie de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais.

## **TEMPS D'ACCUEIL / INSCRIPTIONS DES ENFANTS :**

### **Pour les mercredis :**

Inscriptions possibles jusqu'au jeudi après midi de la semaine précédente. Depuis septembre 2014, et compte tenu des nouveaux rythmes scolaires, un seul accueil en demi-journée avec repas est désormais proposé pour les enfants scolarisés à l'école Jules Ferry. Les enfants sont pris en charge par les animateurs à partir de 11h30, avant le temps de repas et pour tout l'après midi. Le soir, les enfants partent entre 17h00 et 18h30 au plus tard. A noter que la journée type est la même que pour une journée de vacances sauf qu'elle commence à 11h30.

### **Pour les vacances scolaires :**

Inscriptions prises au plus tard 15 jours avant la date de début des vacances pour les différentes périodes d'ouverture (sauf pour été : inscriptions jusqu'à fin mai) avec un accueil possible uniquement en journée complète avec repas, l'amplitude maximale étant de 07h30 à 18h30.

Depuis la décision de janvier 2010 du Conseil Municipal, les enfants qui souhaitent prendre part à une sortie, doivent être obligatoirement inscrits sur une journée au centre, sur une période de quinze jours consécutifs.

## **CONTINUITE DU PERI CENTRE :**

Le péricentre mis en place en 2010, continue puisqu'il permet une plus grande souplesse au niveau des horaires et répond aux besoins des familles.

Rappel des horaires : L'accueil de loisirs est ouvert de 9h00 – 18h00, mais les enfants sont accueillis dès 7h30 et peuvent repartir le soir jusqu'à 18h30. (Leur départ est toujours possible à partir de 17h00).

## PROJET EDUCATIF DE L'ORGANISATEUR

### L'Accueil de Loisirs est ouvert :

- Aux enfants à partir de leur entrée à l'école et jusqu'à la veille de leurs 12 ans dont les parents résident sur la commune.
- Aux enfants scolarisés au groupe scolaire Jules Ferry.
- Aux enfants gardés par un membre de la famille habitant la commune (grands parents, oncles et tantes)
- Aux enfants gardés par une assistante maternelle de la commune.
- Aux enfants dont les parents sont employés municipaux de la commune de Colombier Saugnieu.
- Aux enfants extérieurs de la commune et sans lien avec celle-ci.

### LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF :

- Procurer aux enfants des occupations saines, des activités nombreuses et variées pour profiter des vacances sans quitter la famille, dans un cadre de vie adaptée.
- Apprendre la vie en collectivité (différente de la vie scolaire) : respect de l'autre (enfant et adulte), respect du matériel et des locaux, les règles de vie et d'hygiène.
- Apprentissage de la tolérance (chacun est différent).
- Partager des moments avec des personnes provenant d'associations de la commune ou d'autres structures municipales : invitation à participer aux activités de certains vendredis après midi pendant les vacances scolaires (spectacle, kermesse, goûter).
- Développer leur capacité psychomotrice par des activités sportives.
- Connaître son environnement : le village, la région.
- Proposer des sorties (à caractère pédagogique) nombreuses et variées.
- Développer l'autonomie de l'enfant.
- Développer leur sens créatif à travers des activités manuelles et ludiques (jeu, théâtre, atelier dessin,...).

# PROJET PEDAGOGIQUE

L'Accueil de Loisirs est un lieu de vie axé autour d'activités organisées sur la base d'un thème par mois pour les mercredis de l'année et d'un thème par semaine pour les vacances scolaires. Suivant les projets et les volontés des équipes, une autre organisation est toutefois possible (par exemple un grand thème général sur tout l'été ou un thème par mois). Une continuité pédagogique est alors mise en place entre les différentes semaines d'activités.

Le choix des thèmes se fait généralement en fonction des différents temps forts qui jalonnent l'année civile (les saisons, les différentes fêtes...), l'année scolaire (la rentrée, les vacances...) et les différents projets d'animation. Des « fils conducteurs » sont aussi utilisés pour donner une cohérence pédagogique entre les différentes thématiques abordées. Nous essayons aussi de les diversifier pour avoir des approches innovantes afin de susciter l'intérêt des enfants.

Afin d'avoir une année vivante et riche, nous mettons en œuvre différents projets d'animations reconductibles ou ponctuels pour satisfaire d'une part la volonté politique et d'autre part pour dynamiser les activités proposées.

## **LES PROJETS D'ANIMATION :**

- Projet « bibliothèque » : emmener à tour de rôle, par groupes d'âge, les enfants à la bibliothèque afin qu'ils puissent choisir de nouveaux livres prêtés par la bibliothèque et consultables sur la structure ; livres choisis en fonction des thématiques éventuelles de l'accueil de loisirs.
- Projet « ludothèque » : emmener à tour de rôle, par groupe d'âge, les enfants à la ludothèque afin qu'ils puissent appréhender et découvrir de nouveaux jeux dans un espace idéalement aménagé pour eux.

A noter que la bibliothèque et la ludothèque sont deux services municipaux tenus par la même responsable. Ces deux projets permettent aux enfants de profiter des services municipaux pour leur donner envie de les exploiter, plus tard, dans un autre contexte, en famille par exemple.

- Projet « passerelle accueil de loisirs et multi accueil Arc En Ciel » : accueillir les petits pour qu'ils participent à une des activités du groupe mais aussi, dans le but de découvrir la structure. De façon régulière, le goûter de Noël est un moment d'échange privilégié, ainsi que la dernière semaine d'août où une passerelle évolutive sur plusieurs jours est mise en place en partenariat avec le multi-accueil. Les enfants scolarisés en septembre peuvent se familiariser avec les locaux et les animateurs qu'ils côtoieront ensuite. De même, ils découvrent les locaux qu'ils vont fréquenter à la rentrée scolaire, pour les temps extra et périscolaires.

- Projet « passerelle accueil de loisirs et Maison des Jeunes » : emmener les enfants de 9-12 ans lors des vacances scolaires à la MJ pour qu'ils partagent une activité, un repas, une journée, avec les jeunes (en plus de temps forts exceptionnels). L'objectif étant de leur faire découvrir la structure à laquelle ils peuvent accéder dès leurs 11 ans. ce projet permet de valoriser ce que propose la MJ au public adolescent, en espérant que les jeunes continuent de s'y inscrire, de façon à ce que le secteur adolescent de la commune reste vivant et dynamique.
  
- Projet « fête de la nature » : en mai, le moment pour les enfants d'être sensibilisés à la nature, la faune, la flore, en fonction de la thématique nationale définie. C'est aussi l'opportunité de travailler en lien avec d'autres structures municipales (espaces verts). A noter que ce projet n'est pas forcément proposé tous les ans.
  
- Projet « ouverture » : la volonté politique communale est de mettre en place un projet dans lequel l'ensemble des services enfance-jeunesse s'investit en fonction du public accueilli.  
 En 2013 ce projet s'articulait autour de la découverte de la Colombie : l'occasion pour les enfants, par l'intermédiaire d'une intervenante colombienne, de se familiariser à cette culture et d'apprendre des danses folkloriques adaptées aux âges.  
 En 2015, le projet était tourné vers le Japon : la découverte de sa culture, ses sports, sa calligraphie, ses arts.  
 En 2017, le projet s'axera sur la découverte de la mer : sa biodiversité, la vie aquatique, son utilité. A ce jour, le projet est en cours de réflexion et préparation par les différentes équipes, pour une mise en place entre janvier et juin 2017.
  
- Projet « séjours » : depuis 2012, l'accueil de loisirs propose en plus de l'accueil de loisirs sans hébergement un ou deux séjours annuels. Un sur la période des vacances d'hiver ou de printemps et un sur l'été.  
 Pour le premier il s'agit d'un séjour court (3 ou 4 jours). Pour le deuxième d'un séjour 5 jours, 4 nuits. Ces séjours sont accessibles aux enfants qui fréquentent déjà l'accueil de loisirs et qui ont plus de 8 ans, dans la limite de 20 places disponibles.  
 Il s'agit, au travers des séjours de partager principalement des temps de vie quotidienne, différents de ceux de l'accueil de loisirs, autour d'activités de découvertes.  
 Des projets pédagogiques spécifiques à ces séjours sont établis par l'équipe pour maintenir la cohérence pédagogique dans les différentes structures. (Documents mis en annexe).

## **LES MOYENS MATERIELS :**

### **Les locaux :**

#### **A l'intérieur nous disposons :**

- 1) D'une grande salle d'activités pouvant être séparée en deux à l'aide d'une cloison coulissante. Il s'agit de la salle JUPITER. De chaque côté de cette salle sont situés deux coins jeux dans lesquels sont aménagés d'un côté, le coin de jeux d'imitation et de l'autre côté le coin de jeux de construction.
- 2) D'une petite salle d'activités avec un coin « infirmerie ». C'est la salle MARS.
- 3) D'une salle de bricolage, qui sert à la fois de salle de réunion pour l'équipe pédagogique. C'est la salle VENUS.
- 4) De deux grandes salles mutualisées, servant aussi bien au relais d'assistantes maternelles qu'à l'accueil de loisirs pour les activités des enfants de moins de 4 ans, la sieste et le coin lecture. Il s'agit des salles SATURNE et NEPTUNE.
- 5) De la salle du réfectoire pour les repas et goûters (réfectoire primaire).
- 6) Le réfectoire maternelle, lors des vacances scolaires est réaménagé et sert à la fois au temps calme des plus de 5 ans et au groupe des 3-4 ans, comme salle d'activités. Pour les mercredis, il sert de réfectoire au groupe des petites étoiles.

#### **A l'extérieur nous disposons :**

- 1) D'une cour goudronnée (avec jeux de marelles tracés au sol et structure de jeu avec toboggan, accessible de 4 à 11 ans).
- 2) D'un terrain en herbe avec une piste d'athlétisme et bac à sable (pour le seau en longueur).
- 3) Du gymnase municipal « la Dauphinoise » avec salle de sport, mezzanine et Dojo.
- 4) Du terrain en herbe « le champ de Foire », situé de l'autre côté de la route en face du centre.
- 5) D'un préau.
- 6) D'un terrain en herbe avec une structure de mur d'escalade vers le préau.
- 7) D'un espace jardin, avec jardinières au sol pour les plantations (fruits et légumes).



## **LES MOYENS HUMAINS :**

### **L'équipe pédagogique :**

Elle se compose d'une équipe de neuf agents d'animation permanents, employés communaux, à savoir :

- Une responsable de l'Accueil de Loisirs titulaire du BEATEP.
- Une adjointe de direction de l'Accueil de Loisirs titulaire du BAFA et en cours de BAFD.
- De 6 animateurs titulaires du BAFA et un animateur titulaire d'un BPJEPS.

Sur le pôle enfance jeunesse éducation, Madame Giner Sophie, coordonnatrice, organise les différents services dédiés à l'enfance et fait le relais entre l'élue chargée de ce secteur Madame Abadie Nicole. C'est un soutien essentiel dans le bon déroulement et l'organisation des accueils.

Pour compléter l'équipe, en fonction du nombre d'enfants inscrits, la commune peut être amenée à recruter des animateurs sous contrat (titulaires ou stagiaires).

Les agents communaux sont titulaires de l'attestation de Prévention de Secours Civiques de niveau 1, ce qui permet à l'ensemble de l'équipe de porter les premiers soins aux enfants. A noter qu'une remise à niveau est proposée tous les deux ans aux agents pour leur permettre de continuer à être efficace dans la prise en charge des enfants. Un protocole de prise en charge et d'alerte a été mis en place et est affiché dans le bureau de la responsable.

### **Les enfants :**

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants de la commune ou en vacances dans les familles, les enfants scolarisés sur la commune ou gardés par une assistante maternelle de la commune, ainsi que les enfants des agents communaux, à partir du début de leur scolarisation et jusqu'à 11 ans (jusqu'à la veille des 12 ans).

Depuis septembre 2013 l'accueil de loisirs est aussi ouvert aux enfants extérieurs de la commune et sans lien avec celle-ci.

Sur cette même rentrée, les groupes d'âge ont été adaptés et des noms ont été attribués :

Le groupe des 3-4 ans : les petites étoiles.

Le groupe des 5 ans : les cosmonautes.

Le groupe de 6-8 ans : les p'tits martiens.

Le groupe des 9-12 ans : les météores.

## **LES MOYENS FINANCIERS :**

Chaque année, l'Accueil de loisirs présente un budget de fonctionnement qui est voté par le Conseil Municipal. Les dépenses sont réparties suivant 6 pôles d'achat :

- Fournitures diverses
- Sorties et transports
- Pharmacie et alimentation
- Séjours
- Investissements
- Formations et intervenants

Pour un budget total, pour l'année 2016 d'environ 47800 euros.

La participation financière des familles est calculée en fonction du Quotient Familial. Trois tranches de quotient familial sont appliquées depuis l'année 2013 : une tranche de 0 à 1000, une autre de 1001 à 1499 et une dernière pour les quotients supérieurs à 1500. A noter que pour les extérieurs, le tarif est unique et n'est soumis à aucun quotient. De plus, un tarif dégressif est appliqué aux familles à partir du 2<sup>ème</sup> enfant inscrit. De même pour les vacances scolaires, si l'enfant est inscrit une semaine complète la famille paie un forfait de 4/5<sup>ème</sup> du prix semaine.

Depuis la réforme des nouveaux rythmes éducatifs de l'enfant, il apparait clairement nécessaire de se poser deux questions essentielles pour notre collectivité :  
Premièrement, la question du respect du rythme de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs. Pour nous que veut dire : respecter le rythme et le besoin de chacun, tout en favorisant la vie en collectivité ?  
Deuxièmement, la place de l'enfant en tant qu'acteur de ses loisirs se pose. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour nous ?

Ces deux axes de travail seront donc au cœur de notre projet pédagogique, pour donner du sens aux actions et projets menés.

## **LES OBJECTIFS GENERAUX :**

### **Premier objectif : respecter les rythmes de chacun.**

- 1) Objectif opérationnel : adapter le déroulement de la journée au rythme de chaque enfant au sein de son groupe. Différence de rythme journalier suivant les âges (heures des repas, sieste, durée d'activité).
- 2) Objectif opérationnel : adapter l'activité à l'âge de l'enfant. Prendre en compte, au sein d'un même groupe les compétences de chacun pour adapter l'activité.

### **Deuxième objectif : favoriser la vie en collectivité.**

- 1) Objectif opérationnel : développer la coopération. Proposer des jeux collectifs et coopératifs. Beaucoup de jeux sont proposés et plusieurs temps dans la journée sont plus « libres » pour permettre aux enfants de jouer comme ils le souhaitent.
- 2) Objectif opérationnel : respecter chacun, se respecter l'un l'autre. Etablir des règles de vie collective. Appréhender la vie en collectivité du centre, différente de la vie à la maison ou à l'école.
- 3) Objectif opérationnel : développer les moments de vie collective, avec les temps libres, calmes, les repas communs.

### **Troisième objectif : développer l'autonomie de l'enfant.**

- 1) Objectif opérationnel : adapter la durée des différents temps qui rythment la journée à l'âge de l'enfant (temps de repas, temps d'activité, temps libre)
- 2) Objectif opérationnel : être capable de faire seul. Accompagner l'enfant dans son autonomie : faire avec et ne pas faire à sa place.
- 3) Objectif opérationnel : mettre à disposition du matériel adapté à l'âge en fonction de l'activité, elle aussi adaptée pour que l'enfant soit capable de faire.

### **Quatrième objectif : faire en sorte que l'enfant participe.**

- 1) Objectif opérationnel : développer la créativité de chacun. Ne pas proposer de modèles systématiques.
- 2) Objectif opérationnel : encourager le choix de l'enfant. L'enfant a le choix de faire ou non l'activité proposée. Laisser la liberté aux enfants de faire comme ils le souhaitent. Pas d'attente de résultat.

### **L'ÉVALUATION :**

Chaque objectif sera évalué en fonction :

- 1) De critères qualitatifs, par exemple : la fatigue de l'enfant, son autonomie, sa compréhension des consignes et des règles de vie, la place de l'animateur dans le groupe, son écoute aux souhaits des enfants.
- 2) De critères quantitatifs, par exemple : le nombre d'enfants qui participe à l'activité, la durée des activités ou temps libre par jour, le nombre d'activité, la réalisation ou non des activités proposées.

Indispensable, l'évaluation des actions permettra d'en réajuster certaines, de les poursuivre ou de les stopper.

Elle sera faite tout au long de l'année, avec les membres de l'équipe pédagogique, les enfants et les familles, en fonction des retours faits par ces derniers d'après les objectifs généraux qui ont été fixés.

Différents outils : tableau, grilles, questionnaires, observations, données chiffrées serviront à cette évaluation pour juger de la pertinence des actions et des objectifs.

Les évaluations spécifiques des projets d'animation seront aussi utilisées pour l'évaluation globale, car c'est avec ces projets que les objectifs du projet pédagogique sont travaillés.

## **COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :**

- Diffusion des programmes par l'intermédiaire de l'école maternelle et primaire (programmes distribués dans les classes, par les enseignants).
- Informations par affichage des plannings, de la journée type, des menus, des goûters au niveau de l'Accueil de loisirs.
- Mise à disposition du Projet Educatif de l'organisateur, du Projet Pédagogique et du Règlement de l'Accueil de Loisirs sur le site.
- Discussion et échanges avec les familles au temps d'accueil et de départ.
- Informations, programmes, règlement mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Lors de certains temps forts : invitation des parents à un goûter collectif pour découvrir les réalisations des enfants.
- Echanges avec les familles, lors des permanences d'inscription (tenues par la responsable de l'accueil de loisirs ou son adjointe).
- Exposition photos, qui retracent principalement les vacances, les différentes sorties, les projets d'animations, mis en place sur les murs peints à l'entrée de l'accueil de loisirs.

## **COMMUNICATION EXTERIEURE :**

- Lors de certains temps forts : invitation des élus (Maire, adjoints, conseillers).
- Mise à disposition du programme de l'Accueil de loisirs sur place, en Mairie et sur le site internet.
- Informations affichées sur les panneaux lumineux de la commune, pour un accès plus large à la population.
- Pour certains projets, liens avec des associations de la commune (sortie pêche,...).
- Informations diverses concernant l'Accueil de Loisirs disponibles sur les comptes rendus municipaux.
- Informations, programmes, règlement mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Petits articles ou reportages photos disponibles sur le site internet et sur le magazine municipal « Coté Village ».
- Articles parus dans le Progrès pour informer de ce qui est fait au niveau de la structure et qui retracent les grands temps forts tout au long de l'année (sorties, défilés, projets d'animation,...)
- Article rédigé par le service pour la parution du bulletin municipal de chaque année.
- Avec la plaquette d'information sur l'Accueil de loisirs et le règlement intérieur de la structure, disponibles sur place, en Mairie et sur le site internet.

# JOURNEE TYPE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- => 7h30 / 9h00 : Péricecentre : - Accueil échelonné des enfants.  
(Arrivée au plus tard à 9h00)  
- Information et discussion avec les parents.  
- Petits jeux et coloriages.  
- rangement.
- => 9h00 : **Début de l'Accueil de loisirs.**
- => 9h00 / 9h30 : Temps libre à l'extérieur (suivant le temps) ou sous le préau
- => 9h30 / 9h45 : Description des ateliers proposés.
- => 9h45 / 11h30 : Activités en lien avec le thème défini.
- => 11h30 / 12h00 : Temps libre et lavage des mains.
- => 12h00 / 13h00 : Repas (les 3-4 ans commencent le repas à 11h30).
- => 13h00 / 13h15 : Brossage des dents.
- => 13h15 / 14h15 : Temps calme pour les 5 ans et plus.  
Sieste pour les 3 - 4 ans.  
(Avec levé échelonné au plus tard à 15h30).
- => 14h15 / 14h45 : Temps libre à l'extérieur (suivant le temps).
- => 14h45 / 16h00 : Activités en lien avec le thème défini.
- => 16h00 / 16h30 : Lavage des mains et goûter.
- => 16h30 / 17h00 : Temps libre.
- => 17h00 / 18h00 : - Départ échelonné des enfants.  
- Information et discussion avec les parents.  
- Petits jeux et coloriages.  
- Rangement.
- => 18h00 : **fin de l'Accueil de loisirs**
- =>18h00 / 18h30 : Péricecentre : Idem